

Partie IV-B

Informations diverses

Populations légales 2010 d'Euralys

Recensement de 2010 des communes et d'Euralys

Entité	Population municipale	Population totale	Pop. totale 2009
Bousbecque	4 702 hab.	4 752 hab.	4 726 hab.
Comines	12 372 hab.	12 469 hab.	12 592 hab.
Deùlémont	1 690 hab.	1 711 hab.	1 671 hab.
Halluin	20 199 hab.	20 370 hab.	20 301 hab.
Linselles	8 257 hab.	8 371 hab.	8 447 hab.
Warneton	211 hab.	213 hab.	200 hab.
Wervicq-Sud	4 696 hab.	4 763 hab.	4 765 hab.
Euralys	52 127 hab.	52 649 hab.	52 702 hab.

Références et définitions

Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon (extrait) :

Art. 2 – Les chiffres de la population municipale et de la population totale des communes, des cantons et des arrondissements sont arrêtés aux valeurs figurant dans les tableaux consultables sur le site internet de l'Institut national de la statistique et des études économiques (<http://www.insee.fr>).

Art. 3 – Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1^{er} janvier 2013.

Code général des collectivités territoriales, art. R. 2151-1 (extrait) :

VII – La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent. La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa *population municipale*, sa *population comptée à part* et sa *population totale* qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales, définies par le décret n° 2003-485 relatif au recensement de la population, sont désormais actualisées et authentifiées par un décret chaque année.

La *population municipale* (sans doubles comptes) est celle qui est utilisée à des fins statistiques. La *population totale* (avec doubles comptes) est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--------------------------------------

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communes	Population totale	Financement par commune (1,28 € par habitant)
Bousbecque	4 752 hab.	6 082,56 €
Comines	12 469 hab.	15 960,32 €
Deûlémont	1 711 hab.	2 190,08 €
Halluin	20 370 hab.	26 073,60 €
Linselles	8 371 hab.	10 714,88 €
Warneton	213 hab.	272,64 €
Wervicq-Sud	4 763 hab.	6 096,64 €
TOTAL	52 649 hab.	67 390,72 €

Prestation « Relais enfance » à une commune non membre (part d'administration générale) :

Commune	Financement
Bondues	1 415,69 €

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
ARCHIVES

Communes	Financement par commune
Bousbecque	5 634,15 €
Deûlémont	4 024,39 €
Linselles	6 841,46 €
TOTAL	16 500,00 €

*

* Mise à disposition de l'Archiviste d'Halluin à raison de 20 heures par semaine.

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
MAISON DE L'EMPLOI LYS-TOURCOING

Communes	Population totale	Financement par commune (2,05 € par habitant)
Bousbecque	4 752 hab.	9 741,60 €
Comines	12 469 hab.	25 561,45 €
Deûlémont	1 711 hab.	3 507,55 €
Halluin	20 370 hab.	41 758,50 €
Linselles	8 371 hab.	17 160,55 €
Warneton	213 hab.	436,65 €
Wervicq-Sud	4 763 hab.	9 764,15 €
TOTAL	52 649 hab.	107 930,45 €

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
CLIC

Communes	Population totale	Financement par commune (0,45 € par habitant)
Bousbecque	4 752 hab.	2 138,40 €
Comines	12 469 hab.	5 611,05 €
Deûlémont	1 711 hab.	769,95 €
Halluin	20 370 hab.	9 166,50 €
Linselles	8 371 hab.	3 766,95 €
Warneton	213 hab.	95,85 €
Wervicq-Sud	4 763 hab.	2 143,35 €
TOTAL	52 649 hab.	23 692,05 €

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
AIDE À LA FAMILLE (RELAIS ENFANCE)

Communes	Financement par commune
Bondues (prestation à une commune non membre)	12 544,36 €
Bousbecque	12 544,36 €
Linselles	12 544,36 €
Wervicq-Sud	5 789,71 €
TOTAL	43 422,79 €

Communes	Remboursement par commune du fait de l'excédent 2012
Bondues (prestation à une commune non membre)	2 600,00 €
Bousbecque	2 600,00 €
Linselles	2 600,00 €
TOTAL	7 800,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE

Communes de :

Bondues, Bousbecque, Comines, Defflemont, Halluin, Linselles,
Mouvaux, Quesnoy-sur-Deûle, Waraetou, Wervicq-Sud.

L'an deux mil, le dix-huit mars, le Comité Syndical s'est réuni à Linselles, sur la convocation envoyée le 11 mars 2000 par le Président.

Séance du : 18/03/2000

1°- Délégués intercommunaux en exercice : 20

2°- Comité Syndical convoqué le : 11 mars 2000

3°- Présents :

M. Jacques REMORY, Président,

M. Jean-Luc DEROO, Vice-Président,

M. Roger LEFEBVRE, Secrétaire,

Mme et MM. Paul ASTIER, Paul-Albert DELANNOY, Henri SEGARD, Marie-Ghislaine

LIENART, Jean-Jacques VEROONE, Jean-Gabriel JACOB, Membres,

MM. Pierre BOURGOIS, Léon CATTEAU, Jean-Claude BOUTRY, Francis GRIMONPREZ,

Alexandré FAIDHERBE, Bernard VINCENT, André SOUXDORF, Christian

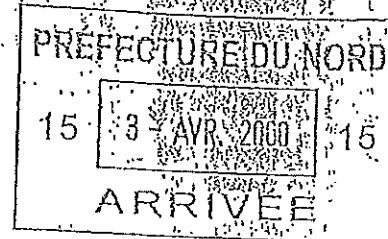
MAUCONDUIT, Michel BERTRAND; Georges STRASEELE.

4°- Pouvoirs : Néant.

5°- Absent excusé : M. Bernard SPENNINCK.

6°- Absent non excusé : Néant.

7°- Membre démissionnaire : Néant.



FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS M14

Exposé :

L'article L 2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales reprenant la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 et son décret d'application n° 96.523 du 13 juin 1996 prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

L'amortissement vise à constater la perte de la valeur du bien, notamment du fait de son utilisation et de dégager les ressources nécessaires à son remplacement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

Les durées doivent être fixées par l'assemblée délibérante. Elles ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération.

Puisque le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole va se doter prochainement d'outils nécessaires à son fonctionnement, il serait judicieux d'ores et déjà de prévoir les durées d'amortissements des immobilisations suivantes :

a) Immobilisation incorporelle

logiciel 2 ans

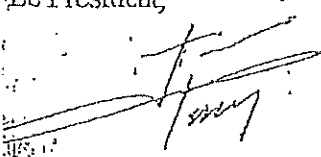
b) Immobilisations corporelles

voitures 5 ans
camions et véhicules industriels 5 ans
mobilier 10 ans
matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans
matériel informatique 3 ans
matériel classiques 10 ans
coffre-fort 30 ans
installations et appareils de chauffage 10 ans
appareils de levage ascenseurs 20 ans
appareils de laboratoire 5 ans
équipements de garages et ateliers 10 ans
équipements de cuisine 10 ans
équipements sportifs 10 ans
installations de voirie 20 ans
plantations 15 ans
autres agencements et aménagements de terrains 15 ans
bâtimens légers, abris 10 ans
agencements et aménagements de bâtimens,
installations électroniques et téléphoniques 15 ans

Décision :

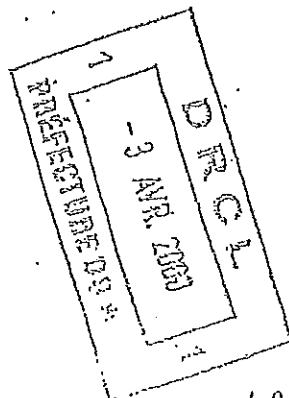
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissements des immobilisations telles que proposées dans l'exposé ci-dessus.

Transmis en Préfecture le 01 AVR. 2000
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour
Le Président,


Jacques REMORY

Pour extrait conforme
Le Président,


Jacques REMORY



EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Compte administratif 2013
---------------------------------------	--------------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du conseil municipal			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCE. AMENAGE. DE BAT. INSTALL. ELECTRI. TELEPH.	15	01/04/2000
Linéaire	APPAREILS DE LABORATOIRE	5	01/04/2000
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	20	04/01/2000
Linéaire	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	01/04/2000
Linéaire	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	10	01/04/2000
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	5	01/04/2000
Linéaire	COFFRE-FORT	30	01/04/2000
Linéaire	EQUIPEMENT DE SPORTIFS	10	01/04/2000
Linéaire	EQUIPEMENTS DE CUISINE	10	01/04/2000
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	10	01/04/2000
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	01/04/2000
Linéaire	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	01/04/2000
Linéaire	MATERIEL CLASSIQUES	10	01/04/2000
Linéaire	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	01/04/2000
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/04/2000
Linéaire	MOBILIER	10	01/04/2000
Linéaire	PLANTATIONS	15	01/04/2000
Linéaire	VOITURES	5	01/04/2000

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Exercice : 2013

Amortissements de l'exercice

Rappel de la sélection

Pour l'ensemble
Tri par code immobilisation

Code et libellé de l'immobilisation	Numéro d'inventaire	Année d'acqui	Durée amort	Fin amort	Base au 31/12/2013	Amortissements des immobilisations					Montant total des subventions	Val amort subv	Années
						Cumul au 01/01/2013	Dotation 2013	Cumul (1) au 31/12/2013	Reprise 2013	Résiduel (2) au 31/12/2013			
Imputation	Service												
13 Règlement facture mobilier de bureaux	20050005	2005	10	2015									8
2184 R	ADMINISTRATIF				2 177.84	217.78	1 742.24	0.00	435.60	0.00	0.00	0.00	0.00
19 Achat de mobilier pour le CLIC	20100001	2010	10	2020									3
2184 R	C.L.I.C.				808.29	80.83	242.49	0.00	565.80	0.00	0.00	0.00	0.00
20 Achat de mobilier pour le CLIC	20100002	2010	10	2020									3
2184 R	C.L.I.C.				1 328.47	132.85	398.55	0.00	929.92	0.00	0.00	0.00	0.00
21 Achat de mobilier pour le CLIC	20100003	2010	10	2020									3
2184 R	C.L.I.C.				3 825.86	382.59	1 147.77	0.00	2 678.09	0.00	0.00	0.00	0.00
22 Achat d'une unité centrale	20100004	2010	3	2013									3
2183 R	ADMINISTRATIF				513.09	171.03	513.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23 Achat matériel informatique pour le CLIC	20100005	2010	3	2013									3
2183 R	C.L.I.C.				640.10	213.36	640.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24 Matériels informatiques pour le CLIC	20100006	2010	3	2013									3
2183 R	C.L.I.C.				1 249.03	416.35	1 249.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25 Achat d'une imprimante	20100007	2010	3	2013									3
2183 R	C.L.I.C.				554.05	184.69	554.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26 Achat licence pour ordinateurs	20100008	2010	3	2013									3
205 R	C.L.I.C.				390.68	130.22	390.68	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27 Solde facture 45412649 du 07/04/10	20100009	2010	3	2013									3
205 R	C.L.I.C.				455.99	151.99	455.99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28 Logiciel LOGICLIC	20100010	2010	3	2013									3
205 R	C.L.I.C.				3 073.72	1 024.58	3 073.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
II élément(s)					15 017.12	3 106.27	10 407.71	0.00	4 609.41	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

Code et libellé de l'immobilisation	Numéro d'inventaire	Année d'acqui	Durée amort	Fin amort	Base au 31/12/2013	Amortissements des immobilisations				Montant total des subventions	Val amort subv	Années
						Cumul au 01/01/2013	Dotation 2013	Cumul (1) au 31/12/2013	Reprise 2013			
Imputation	Service											
29 Achat d'un onduleur	20100011	2010	3	2013								3
2183 R	02 C.L.I.C.				182.00	60.66	121.34	182.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30 Réimputation des mandats 146 et 247 (en j	20100012	2010	10	2020								3
2183 R	02 C.L.I.C.				315.74	31.57	63.14	94.71	0.00	221.03	0.00	0.00
31 Réimputation du mandat 228 en investisse	20100013	2010	10	2020								3
2183 R	02 C.L.I.C.				1 587.15	158.72	317.44	476.16	0.00	1 110.99	0.00	0.00
33 Achat de matériel pour relais enfance	20120001	2012	5	2017								1
2183 R	05 RELAIS ENFANCE				100.48	20.10	0.00	20.10	0.00	80.38	0.00	0.00
34 Achat d'une plastifeuse	20120002	2012	5	2017								1
2183 R	01 ADMINISTRATIF				93.56	18.71	0.00	18.71	0.00	74.85	0.00	0.00
35 Achat de tapis pour le relais enfance	20120003	2012	10	2022								1
2188 R	05 RELAIS ENFANCE				555.99	55.60	0.00	55.60	0.00	500.39	0.00	0.00
36 Achat porte manteau	20120004	2012	5	2017								1
2184 R	02 C.L.I.C.				57.50	11.50	0.00	11.50	0.00	46.00	0.00	0.00
37 Achat de présentoirs pour le relais enfance	20120005	2012	10	2022								1
2188 R	05 RELAIS ENFANCE				593.71	59.37	0.00	59.37	0.00	534.34	0.00	0.00
38 Achat d'un ordinateur portable pour le RAJ	20120006	2012	3	2015								1
2183 R	05 RELAIS ENFANCE				699.80	233.27	0.00	233.27	0.00	466.53	0.00	0.00
39 Achat de mobilier pour le CLJC	20120007	2012	10	2022								1
2184 R	02 C.L.I.C.				770.87	77.09	0.00	77.09	0.00	693.78	0.00	0.00
55 Achat d'une bouilloire	20130005	2013	5	2017								1
2188 R	01 ADMINISTRATIF				29.90	1.03	0.00	1.03	0.00	28.87	0.00	0.00
22 élément(s)					20 003.82	3 833.89	7 803.36	11 637.25	0.00	8 366.57	0.00	0.00

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 14/02/2014

Présenté par le Président du comité syndical,
A Wervicq-Sud, le 20/02/2014
Le Président du comité syndical,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire
A Wervicq-Sud, le 20/02/2014

Les membres du conseil municipal,

Handwritten signatures in blue ink, including names such as 'Jean', 'Gobry', and others, arranged in a loose grid pattern.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission,
le 25 FEV. 2014 A Halluin, et de la publication le 25 FEV 2014

